

Décembre 2016

les avortements

Les avortements sont une problématique d'élevage importante. Ce sont une pathologie ancienne bien connue mais qui persiste dans les élevages, puisque 2 % des femelles avortent chaque année.

En moyenne, seuls 30 % des avortements ont une cause connue, de plus 90 % des avortements sont dus à une cause infectieuse, 10 % à une cause non infectieuse.

Vous trouverez un article complet sur les avortements sur notre site internet : www.gds03.fr

Pour plus de renseignements sur les avortements, contactez nous au 04 70 35 14 30

Rappel IBR et introductions

Le nouvel Arrêté Ministériel IBR du 31 mai 2016 mis en application au 1er novembre 2016 modifie les mesures applicables aux mouvements des bovins :

- Tout bovin introduit dans une exploitation, quel que soit son âge, doit être isolé jusqu'au résultat de l'analyse et soumis par son propriétaire ou son détenteur à un dépistage sérologique individuel de l'IBR réalisé 15 à 30 jours suivant sa livraison (ex : introduction arrivée le 01/12/2016 dans votre cheptel; prise de sang à faire entre le 16/12/2016 et le 31/12/2016).
- Par ailleurs, tout bovin détenu dans un troupeau non indemne d'IBR (non qualifié A), doit être soumis par son propriétaire ou son détenteur à un dépistage sérologique de l'IBR, réalisable en mélange, dans les 15 jours avant son départ.

RAPPEL : pour les détenteurs d'animaux positifs : nous vous conseillons dans la mesure du possible de les éliminer avant votre prophylaxie 2016-2017; cela vous permettra de ne pas dépister les bovins de 12 à 24 mois comme prévu dans l'arrêté!

Pour toutes demandes : contactez nous !!

les Billets de Garantie Conventionnelle

Lorsque vous achetez des animaux, pensez à utiliser le billet de garantie conventionnelle! C'est un contrat entre le vendeur et l'acheteur: l'acheteur s'engage à reprendre les animaux réagissants ou l'ensemble du lot s'ils sont non négatifs à une des maladies que vous avez coché (BVD, Paratuberculose, Besnoitiose, ou toutes autres maladies de votre choix!)

Pour recevoir des billets de garantie conventionnelle,
contactez nous au 04.70.35.14.30 ou chez votre vétérinaire



GDS 03 – La Tuilerie – 22 Route de Souvigny – CS 30811
03000 NEUVY

Tel : 04 70 35 14 30 – Fax : 04 70 35 14 39

Email : gds03@orange.fr – site : www.gds03.fr

